



## Dois-je accepter le licenciement économique ?

Par **Chéryl**, le **21/08/2009** à **15:47**

Bonjour,

J'ai reçu une lettre pour un entretien préalable au licenciement économique au cours duquel l'employeur proposera la CRP (Convention de Reclassement personnalisé) cela fait 7 ans que je travaille dans l'entreprise.

mon service composé de 9 salariés (un centre d'appel) qui va être transféré dans l'océan indien. Donc une délocalisation maquillée en licenciement économique.

Le pire la direction nous à fait aucune proposition de reclassement dans les autres services. C'est uen entreprise de télécommunication. L'employeur va ouvrir un service après-vente et dit qu'il n'y a pas de place car ils à déjà les personnes qu'il faut. Il n'a fait aucun appel à candidature, nous l'avons dit à la la DDT.

- Quelle recours ai-je par rapport à cela ? Seul mon service à été ciblé, or il existe d'autres chargées de clientèles dans la boîte qui est composée de plus de 250 salariés.

J'ai fais tout en amont, consultation de la direction du travail et des syndicats d'ailleurs nous sommes en grève depuis lundi et cela n'a pas empêché les entretiens individuels de certains de mes collègues.

- Dois-je contacter les prud'hommes ? Entameront-ils réellement une procédure judiciaire contre mon employer ? (sachant que je n'ai pas les moyens payer un avocat)

- Est-ce un licenciement abusif ? sachant que la boîte ne connait pas de réel problèmes financiers, juste une baisse de 10% par rapport à l'an dernier ? (mon employeur ne cesse

d'embaucher des cadres et pourtant il nous licencie)

- Est-ce normale qu'il s'en prenne uniquement à mon service ? La direction du travail dit qu'il donne l'impression de s'en prendre aux employés directement et elle ne fait rien pour. c'est quoi ce monde de l'entreprise ?

j'ai besoin d'une réponse rapidement pour contrecarrer son plan de licenciement à mon  
encontre lors de mon entretien le 01/09/09

- Quelle somme maximum puis-je réclamer si je dois partir de cette entreprise?

J'attends votre retour et merci pour votre aide

Chéryl

Par **Visiteur**, le **21/08/2009** à **15:56**

bonjour,

en premier ce n'est pas les prud'hommes qu'il faut aller voir, mais peut être un syndicat qui  
vous donnera la bonne marche à suivre ...

vous avez le temps de les contacter d'ici le 1er septembre..

n'allez pas à l'entretien seule, contactez aussi un conseiller ...

Par **Chéryl**, le **21/08/2009** à **16:33**

Bonjour,

Merci pour votre réponse, j'ai vu déjà un syndicat, nous avons entamé une procédure de  
grève depuis lundi et cela n'a pas empêché les entretiens individuels. La direction à refusé  
qu'un membre du syndicat accompagne mes collègues, donc ils se sont acompagnés  
mutuellement.

Les délégués du personnels ont peur de la direction, donc ils agissent plus en lsa faveur, c'est  
pour cela que nous refusons leurs présences à nos côtés.

J'aurai voulu un avocat en ma présence, mais je dois me renseigner d'abord auprès de  
l'inspection du travail pour savoir si l'entreprise m'y autorise, et il me faut un qui acceptera de  
me défendre pour l'instant gratuitement.

voilà ! Beaucoup de personnes dans la boite tiennent à leur poste donc, elles ont refusées de  
se mobiliser avec nous hier et les syndicats n'ont pas pu les débaucher.

Par **Visiteur**, le **21/08/2009** à **16:41**

pour l'avocat je ne pense pas... mais appelez quand même l'inspection du travail...

[http://www.editions-tissot.fr/droit-travail/enews\\_article.aspx?codeCategory=SOC&id\\_enews=180&id\\_art=1038&feedb=4&type=actualites-actualite-entretien-prealable-au-licenciement--le-salarie-peut-etre-accompagne--03/03/2009-](http://www.editions-tissot.fr/droit-travail/enews_article.aspx?codeCategory=SOC&id_enews=180&id_art=1038&feedb=4&type=actualites-actualite-entretien-prealable-au-licenciement--le-salarie-peut-etre-accompagne--03/03/2009-)

que vous dire de plus ... à part bon courage...